Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260605-D2026052-DE

Pleslin Trigavou

Date de convocation : 29/05/2026
Date d'affichage : 29/05/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-052

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, cinq juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.
L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Flore HUGUERRE ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Laurent STAERCK ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Rosemary RAFFRAY ; Anaïs LEMEUR ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Stevan VINCENDEAU ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD ; Annabelle ORTIZ DE LA ROSA.

Représentés : **Laurent MOUSSET par Laurent FRANKOWSKI**
Erwan MARIE par Véronique AUGUSTE
Lucien RAZA par Gildas DU HALGOUET

Absents excusés :

Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE
Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 24 membres présents au moment de l'ouverture de la séance
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

ELECTION SENATORIALES : ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de :

- M. ORVEILLON Thierry, Président,
- M. ALLAIN Jean-Claude, Membre,
- M. CHEVALIER Serge, Membre,
- M. VINCENDEAU Stevan, Membre,
- Mme ORTIZ DE LA ROSA Annabelle, Membre,

Le conseil a élu pour secrétaire Mme HOUZE Véronique-Anne

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260605-D2026052-DE

Le Maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas [illegible] ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 282, L. 287 et L. 445 du code électoral).

Le Maire a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que 1 liste de candidats avait été déposée.

Election des délégués et suppléants

1er tour de scrutin

Le Président a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection de quinze délégués et cinq suppléants.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote plié.
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
A déduire bulletins blancs et nuls : 2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 25
Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

Délégués :

GESLAIN Charlotte	*25 voix*
LEMOINE Loïc	*25 voix*
VADIS Sylvie	*25 voix*
CHEVALIER Serge	*25 voix*
HUGUERRE Flore	*25 voix*
LE NAOUR Alexis	*25 voix*
PICOUAYS Viviane	*25 voix*
MARIE Erwan	*25 voix*
RICHARD-MORITZ Megan	*25 voix*
FRANKOWSKI Laurent	*25 voix*
LEMEUR Anaïs	*25 voix*
STAERCK Laurent	*25 voix*
HOUZE Véronique-Anne	*25 voix*
HAMON Gérard	*25 voix*
SALMON Marie-France	*25 voix*

Ont obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués et ont déclaré accepter le mandat :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260605-D2026052-DE

- GESLAIN Charlotte (F) - 23 La Rouxière - née le 01/03/1989 à Antony (92)
- LEMOINE Loïc (M) – 4 le Chêne Vert – né le 29/12/1951 à Pleslin (22)
- VADIS Sylvie (F) – 12 Lauriais – née le 26/09/1965 à Versailles (78)
- CHEVALIER Serge (M) – 2 La Pilotais – né le 18/09/1950 à La Ville-es-Nonais (35)
- HUGUERRE Flore (F) – 4 La Ville Trietz – née le 07/06/1969 à Mont-Saint-Aignan (76)
- LE NAOUR Alexis (M) – 23 Le Bas Cana – né le 15/03/1988 à Lorient (56)
- PICOUAYS Viviane (F) – 18 La Ville Even – née le 21/08/1969 à Dinan (22)
- MARIE Erwan (M) – 40 C La Grabotais – né le 09/07/1978 à Léhon (22)
- RICHARD-MORITZ Megan (F) – 22 La Bréhaudais – née le 12/04/1989 à Saint-Malo
- FRANKOWSKI Laurent (M) – 36 La Bigotière – né le 17/02/1976 à Pont-Audemer (27)
- LEMEUR Anaïs (F) – 59 La Grabotais – née le 01/09/1984 à Saint-Malo (35)
- STAERCK Laurent (M) – 16 Houillard – né le 04/12/1965 à Paris 13ème
- HOUZE Véronique-Anne (F) – 18 rue Alexis Renouvel – née le 15/02/1963 à Sigmaringen (Allemagne)
- HAMON Gérard (M) – 5 La Ville Neuve – né le 08/10/1966 à Dinan (22)
- SALMON Marie-France (F) – 36 rue des Perrières – née le 08/02/1962 à Dinan (22)

Suppléants :
- MOUSSET Laurent *25 voix*
- RAFFRAY Rosemary *25 voix*
- VINCENDEAU Stevan *25 voix*
- ZIEGLER Marion *25 voix*
- ALLAIN Jean-Claude *25 voix*

Ont obtenu la majorité absolue, ont été proclamés suppléants et ont déclaré accepter le mandat :
- MOUSSET Laurent (M) – 60 rue François Mitterrand – né le 08/06/1973 à Saint-Malo
- RAFFRAY Rosemary (F) – 5 rue du Puits de la Gare – née le 25/06/1979 à Savigny-sur-Orge (91)
- VINCENDEAU Stevan (M) – 7 Domaine de la Vallée – né le 16/07/1990 à Saint-Nazaire (44)
- ZIEGLER Marion (F) – 8 La Rouxière – née le 17/05/1990 à Bégles (33)
- ALLAIN Jean-Claude (M) – 21 La Ville Tassetz – né le 25/08/1947 à Trigavou (22)

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 05 juin 2026.

Maire	Secrétaire de séance

MAIRIE DE PLESLIN TRIGAVOU
22 (Côtes-d'Armor)